

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept février, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni , sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 11 février 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_004 - ATTRACTIVITE DEVELOPPEMENT ET TRANSITIONS SPL 71 MÂCONNAIS VAL DE SAÔNE BOURGOGNE DU SUD - AUGMENTATION DE CAPITAL - ENTRÉE DE NOUVEAUX ACTIONNAIRES - MODIFICATION STATUTAIRE

La Communauté de Communes Le Grand Charolais est membre de la SPL Mâconnais Val de Saône Bourgogne du Sud. A ce titre, le Conseil communautaire doit approuver la modification du capital social de la SPL en cas d'augmentation de capital.

En l'espèce, les communes de Digoin et Paray-le-Monial souhaitent entrer au capital de la SPL. Une augmentation du capital social de la SPL d'un montant nominal de 20 000 €, par l'émission de 200 nouvelles actions d'une valeur nominale de 100 € est donc requise.

Le capital social s'élève aujourd'hui à 320 000 € et passerait à 340 000 €.

La répartition de l'actionnariat serait donc la suivante :

	Capital avant augmentation			Augmentation proposée		Capital après augmentation			Nombre sièges administrateurs
	Montant souscrit	Nombre d'actions	%	Montant souscrit	Nb d'actions	Montant souscrit	Nb d'actions	%	
MBA	130 000 €	1300	40,63			130 000 €	1300	38,24	5
Ville de Mâcon	107500 €	1075	33,59			107500 €	1075	31,62	3
CC Le Grand Charolais	30 000 €	300	9,38			30 000 €	300	8,82	1
CC St Cyr Mère Boitier	12 500 €	125	3,90			12 500 €	125	3,68	1
CD 71	30 000 €	300	9,38			30 000 €	300	8,82	1
Commune de Charnay-les-Mâcon	10 000 €	100	3,12			10 000 €	100	2,94	1
Commune de Digoin				10 000 €	100	10 000 €	100	2,94	1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Commune de Paray-le- Monial				10 000 €	100	10 000 €	100	2,94	1
TOTAL	320 000 €	3 200	100	20 000 €	200	340 000 €	3400	3400	14

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1531-1 et suivants,

Vu le procès-verbal de la SPL MACONNAIS VAL DE SAONE BOURGOGNE DU SUD joint en annexe,

Considérant le souhait des communes de Digoin et Paray-le-Monial de rentrer au capital de ladite SPL,

Considérant la nécessité de délibérer sur l'augmentation du capital social,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 04 février 2025,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 04 février 2025,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public :

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver l'augmentation de capital en numéraire de la Société Publique Locale Mâconnais, Val de Saône, Bourgogne du Sud portant le capital de 320 000 € à 340 000 €, passant de 3200 à 3400 actions d'une valeur nominale de 100 € chacune.

- D'approuver la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des communes de Digoin et Paray-le-Monial.

- D'approuver la modification des statuts de la SPL.

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Elisabeth PONSOT
Membres présents à la séance : 50	Votants : 55

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Philippe DUMOUX, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Esmel Bienin DAVID, Myriam PEJOUX, Éric BRAZ, Elodie HENRY, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Céline BIJON à Anne-Thérèse BLANCHARD, Nicole GEORGES à Magali DUCROISET, Lolita RODRIGUEZ à Chantal CHAPPUIS, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Gilles PERRETTE

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Thierry AUCLAIR, Annie BOISSARD, Michelle BONNOT, Guillaume CHAUVEAU, Franck BASSET, Paul DUMONTET, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Edith TERRIER, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Jean-Marc NESME, Daniel THERVILLE, Yves LABAUNE

Délégués Communautaires ayant votés pour :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Céline BIJON, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Philippe DUMOUX, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Esmel Bienin DAVID, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Michel TRAVELY, Éric BRAZ, Elodie HENRY, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Richard PERRIER

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 17 février 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais